

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Frelons asiatiques



La destruction des frelons asiatiques sur notre territoire est prise en charge par la Communauté de Communes en partenariat avec le FDGDON 85. Dès la découverte d'un nid :

- Le signaler en mairie ou à la Communauté de Communes.
- le nid sera expertisé et détruit (le demandeur sera averti de l'intervention) par une entreprise habilitée.

Rats et souris



Polleniz organise chaque année une lutte collective contre les rongeurs commensaux. Cette action se déroulera de la façon suivante :

Commande des produits en mairie
du 2 au 14 sept. 2019

Produits disponibles en mairie
entre le 7 et 18 oct. 2019

(La mairie subventionne à hauteur de 35% le produit)

Chenilles processionnaires du pin



Comme chaque année, Polleniz organise une campagne de lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin. Cette année, le mode opératoire pour demander l'intervention d'un technicien sur sa propriété a changé : plus besoin de s'inscrire en mairie, il suffit de se connecter au site **www.polleniz.fr** pour en faire la demande, **avant le 10 septembre 2019**. L'intervention se déroulera de septembre à janvier.

AGENDA

JUILLET

27 juillet : **Festival ROCK A BLOCK** – Comité des Fêtes
28 juillet : **Le Café Du Dimanche**

AOÛT

18 août : **Bal** – Club de l'Amitié
25 août : **Le Café Du Dimanche**

SEPTEMBRE

22 septembre : **Le Café du Dimanche**

OCTOBRE

5 octobre : **Concours de belote** – Comité des Fêtes
27 octobre : **Le Café du Dimanche**

NOVEMBRE

11 novembre : **Commémoration fin de la guerre 14-18** – UNC
23 novembre : **Repas dansant Joue de Bœuf** – Pongistes Sportifs Girouardais
24 novembre : **Le Café du Dimanche**

DÉCEMBRE

7 décembre : **Marché de Noël** – Municipalité
22 décembre : **Le Café du Dimanche**



Photos de classe : à vos archives !

La commune lance un appel à la population pour réunir le maximum de photos de classe des plus anciennes jusqu'aux années 2000.

Objectif : monter une exposition et enrichir les archives de la commune.

Vous trouverez ci-dessus 2 photos de l'école publique et privée, datant du début des années 1960. Des agrandissements de ces photos seront exposés au Point Infos avec le nom des élèves. Peut-être vous reconnaîtrez-vous ?

Il suffit de déposer vos photographies auprès du Service Culturel installé au Pigeonnier afin de scanner le cliché. Si c'est déjà fait, vous pouvez les transmettre par mail à l'adresse suivante : **serviceculturel@leptitvalgaillard-girouard.fr**

FLASH INFOS

Juillet 2019

www.girouard85.com



ACTUALITÉS

Classement
des archives de la commune



COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE

Réfection de voirie à la Bourie et de la Mainzerie à la Guibretière

Bâtiments : Acquisitions



Maison place Saint Généreux



Maison à côté de la Mairie

Maison avec terrain constructible
à l'Etesière



Terrain route de Grosbreuil

Travaux en cours et à venir

Installation d'une passerelle
au village de l'Aufraire, à la
traversée de la Ciboule



SIGNALÉTIQUE

Installation d'un panneau
« Aire de pique-nique »
à l'Aumondrie



AIRE DE JEUX DU LAVARIE

Installation de 3 tables + bancs et mise en
place de barrière pour limiter l'accès des
véhicules au site (Lavarie et Etesière)

MAIRIE

1 rue du Stade 85150 GIROUARD

Tél : 02 51 46 61 56 – Mail : mairie@legirouard.fr

Le P'tit Val Gaillard – www.girouard85.com

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h à 12h

Le 1^{er} vendredi de chaque mois de
8h à 12h et de 14h à 17h

ÉCOLE PUBLIQUE Pierre Marie Louis

Votre enfant est né en 2016, il peut être inscrit à l'école.

Inscription : la pré-inscription se fait, dans un premier temps, en mairie en présentant votre livret de famille, le carnet de santé (pour les vaccins obligatoires) et un justificatif de domicile.

- un certificat d'inscription sera délivré par la mairie, celui-ci devra être remis à la direction de l'école qui procédera à l'admission de votre enfant après étude de la situation.

Contacts

Tél. : 02 51 46 64 06

Mail : ce.0850327u@ac-nantes.fr

RENTREE SCOLAIRE

Lundi 2 septembre 2019



TEMPS SCOLAIRE :

LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI
8H30-12H et 13H30-16H

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Contact

Tél. : 02 51 98 12 05

Responsable : Valérie HUBERT

HORAIRE

LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI
7H15 à 8H30 et 16H à 18H45

AGENCE POSTALE

LEVÉE DU COURRIER
DU LUNDI AU SAMEDI 11h15

Des cartes postales à l'effigie de la commune sont en vente au tarif de 1€ à l'Agence Postale Communale.

NOUVEAUTÉ

PORTAIL FAMILLES : Inscription rentrée 2019

Pensez à vous connecter sur le portail Familles pour effectuer vos réservations pour les prestations de la **rentrée 2019** (restaurant scolaire, accueil périscolaire, consultation des tarifs...) :

cc-paysdesachards.portail-familles.net

Informations restaurant scolaire – réservation des repas :

Réservation des repas option « forfait 4 jours – PAI », jusqu'au 19 juillet 2019 et option « occasionnel » jusqu'au 25 août 2019.

Rappel : Les repas occasionnels réservés **après le 25 août** seront facturés en repas occasionnel non-prévu.

Une pénalité de 10 € par famille sera appliquée pour les repas « forfait 4 jours ou PAI » réservés **après le 19 juillet**.

RESTAURANT SCOLAIRE

Contact : Stéphanie FROGER 02 51 62 74 95



A LA RENTRÉE, NOUVEAUX TARIFS DES REPAS :

⇒ **3,75 €/repas enfant – forfait 4 jours**. Il concerne les enfants qui déjeunent tous les jours au restaurant scolaire. Une carence de 2 jours est appliquée en cas d'absence.

⇒ **4,10 €/repas enfant – occasionnel prévu**. Il concerne les enfants déjeunant occasionnellement. A noter que les présences de l'enfant doivent être signalées via le portail familles au moins 8 jours avant. **Tout repas réservé sera facturé.**

⇒ **5,20 €/repas enfant – occasionnel non-prévu**. Il concerne les enfants déjeunant occasionnellement mais dont la réservation n'a pas été effectuée dans le délai imparti de 8 jours.

⇒ **1,90 €/repas enfant – repas PAI**. Il concerne les enfants ayant une allergie alimentaire pour laquelle le Projet d'Accueil Individualisé a été établi par le médecin scolaire. Dans ce cas, la famille devra fournir un panier-repas.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



HORAIRE D'OUVERTURE (identique à l'Agence postale)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h30 à 12h et de 15h à 17h
Mercredi de 10h30 à 12h
Samedi de 10h à 12h

Réseau des bibliothèques du Pays des Achards :
www.bibliothequesdesachards.net

Contact : Tél. : 02 51 46 61 50

COMMERCE AMBULANT

Pizzas artisanales « My Pizza, Le Chef c'est Toi »

Le Mardi, de 17h à 21h, à côté du Point Info.

Renseignements au 07 85 74 56 30.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH)

Le **PLUiH** prévoit le **développement des communes, pour les 10 ans à venir, à l'échelle du Pays des Achards**.

Co-construit avec les élus communaux et la population, le PLUiH définit **l'ensemble des secteurs urbanisés pouvant recevoir des constructions et les zones agricoles ou naturelles à protéger de l'urbanisation, le tout à l'échelle intercommunale**.

Le plan d'actions élaboré vise à favoriser l'habitat : programme de rénovation du bâti ancien, création de nouveaux logements sociaux....

Le PLUiH sera la règle pour l'instruction des demandes d'urbanisme (permis de construire...)

L'année 2019 est essentiellement consacrée à la concertation de toutes les personnes concernées.

Une enquête publique aura lieu au cours du 2^{ème} semestre 2019.

Au terme de cette concertation, le conseil communautaire sera en mesure d'approuver le PLUiH.

USAGE DE L'EAU



Pour faire face aux conséquences de la sécheresse et aux risques de pénurie d'eau dans le département, l'usage de l'eau peut être réglementé par la Préfecture de la Vendée.

Pensez à consulter les arrêtés affichés en mairie ou publiés sur le site internet <http://www.vendee.gouv.fr>

COLLECTE DES DÉCHETS

ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage a lieu le **mercredi tous les 15 jours**.

En période estivale, la collecte hebdomadaire est rétablie, **soit du 24 juin au 6 septembre 2019**. **Merci de sortir vos containers la veille à partir de 19h, et de les rentrer au plus tard le mercredi soir, sauf jour férié.**

ATTENTION !!! FIN DES SACS JAUNES EN 2019

Nouveauté : CONTENEUR À COUVERCLE JAUNE

Rappel : Conteneur à retirer au lieu de rendez-vous indiqué dans le courrier de la CCPA, aux jours et horaires d'ouverture, muni de votre bon de retrait nominatif détachable du courrier.

La collecte a lieu le **jeudi tous les 15 jours**.

Merci de respecter le tri, seuls les emballages recyclables sont autorisés.

BORNES VERRES ET PAPIERS

Des bornes sont à votre disposition rue des Forgerons.

COMPOSTEUR

Pratiquer le compostage chez soi permet de détourner 30% de déchets organiques de nos poubelles et de produire un engrais 100% naturel. La Communauté de Communes du Pays des Achards propose l'acquisition d'un composteur individuel au prix de 15€. **Réservez votre composteur au 0 805 707 409 (numéro vert, appel gratuit).**

BRUITS DE VOISINAGE



Les activités de rénovation, de bricolage ou de jardinage, réalisées par des **particuliers**, susceptibles de causer une gêne sonore : tondeuse à gazon, bétonnière, perceuse, tronçonneuse... sont réglementées par un arrêté préfectoral N°2013/MCP/06 et autorisées :

- du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

- le dimanche et jour férié de 10h à 12h



LES RÈGLES DE BON VOISINAGE

C'est :

- respecter les plages horaires autorisées pour vos activités de bricolage et de jardinage
- si vous disposez d'une piscine, veiller à ce que votre comportement ne soit pas une source de nuisance sonore pour vos voisins
- ne pas laisser votre chien aboyer de façon intempestive

DÉPÔT SAUVAGE DES POUBELLES



Au cours de l'été, le dépôt sauvage de déchets verts et d'ordures ménagères sur le domaine public est courant. Des composteurs, déchèteries, bornes... sont mis à votre disposition. Merci de les utiliser pour le respect de l'environnement et de la santé de chacun.

Distributeur de baguettes

En raison des travaux d'aménagement du commerce de proximité place Saint Généreux, **le distributeur de baguettes sera déplacé momentanément à côté de la Mairie, face au défibrillateur.**

